

Rapport d'activités au 15 Janvier 2024

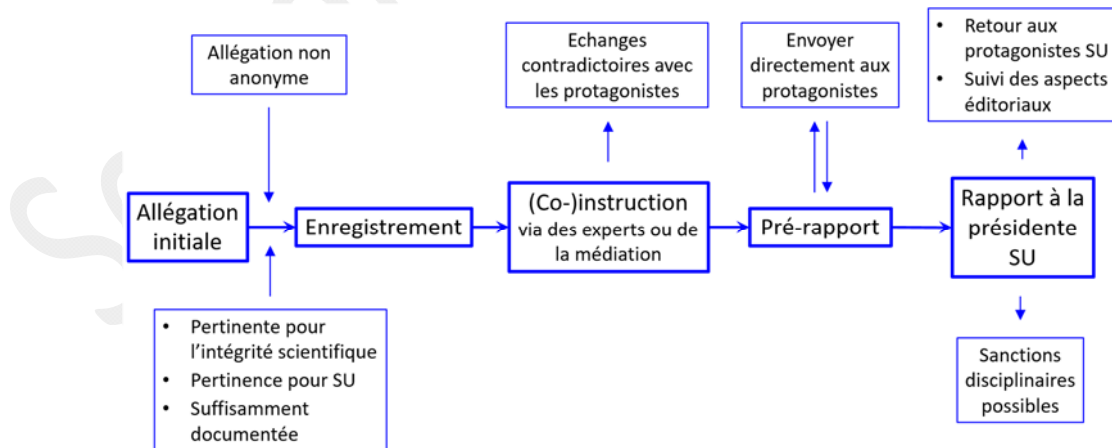
Ce rapport d'activités est le bilan des activités du Référent à l'Intégrité Scientifique (RIS) de Sorbonne Université entre le 15 novembre 2022 et le 15 Janvier 2024. Il rend compte (i) de son activité d'instruction des signalements de manquement à l'intégrité scientifique, (ii) de ses autres activités menées au sein de Sorbonne Université, et (iii) de ses activités réalisées hors de Sorbonne Université. Il contient aussi des annexes correspondant au contexte de l'activité de RIS.

Les activités du RIS s'inscrivent dans le cadre de la politique de Sorbonne Université « pour une science en confiance, responsable et ouverte » qui regroupent les thématiques de l'intégrité scientifique, de la déontologie des personnels, l'éthique de la recherche, la médiation et l'engagement pour une science ouverte. Le RIS collabore donc naturellement avec le référent déontologue, le président du comité d'éthique de la recherche, le médiateur et la conseillère pour la science ouverte.

I. Instruction des signalements de manquement

I.A. Description de la procédure d'instruction

La procédure d'instruction est confidentielle. Elle correspond à l'adaptation de la procédure indiquée dans le Manuel de procédures¹ mis à jour en mai 2023 par le Réseau national des référents à l'intégrité scientifique (RESINT²) à partir de la version publiée en novembre 2018³. Elle suit le processus résumé dans la figure ci-dessous :



A la réception d'un signalement de suspicion de manquement, le RIS vérifie que le signalement concerne bien l'intégrité scientifique et Sorbonne Université, et que les

¹ Manuel de procédures 2023 : https://www.ofis-france.fr/wp-content/uploads/2023/06/Manuel-de-procedure_labelResint_2023-05-30.pdf

² RESINT : <https://www.ofis-france.fr/espace-resint>

³ Guide pour le recueil et le traitement des signalements 2018 : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2018_Guide-traitement-signalements-IS_RESINT.pdf

informations reçues sont suffisamment documentées et non anonymes. L'instruction commence alors par des rencontres et interviews de chaque protagoniste (i.e. personnes impliquées pouvant être les personnes ayant fait le signalement, celles dont il faut instruire le manquement, celles pouvant avoir connaissance des faits et/ou des circonstances). A l'issue de ces échanges et de l'analyse des différentes informations reçues, le RIS rédige un pré-rapport qu'il transmet aux protagonistes pour avis/remarques en leur demandant un engagement de confidentialité et de non-divulgence de ce pré-rapport. Chacun des protagonistes peut alors renvoyer ses commentaires dans un délai fixé au préalable (en général entre une et deux semaines). Si ces commentaires sont nombreux et/ou contradictoires entre les protagonistes et/ou nécessitent un temps d'échange supplémentaire, de nouvelles rencontres et interviews interviennent dans le but d'établir une nouvelle version du pré-rapport... Dès lors que ce pré-rapport est validé par tous les protagonistes, ou à défaut, fait état des divergences de points de vue ou de remarques contradictoire d'un ou de plusieurs des protagonistes, le RIS le complète par un avis final assorti de recommandations à l'attention exclusive de la présidente de Sorbonne Université. Une fois ce rapport transmis à la présidente, le RIS n'est plus concerné. Seule la présidente décide des éventuelles sanctions ou des décisions à prendre.

Au cours de toute instruction, des solutions à l'amiable sont autant que possible recherchées dans le but d'être acceptées par les protagonistes.

A noter que dans le cas où certains protagonistes ne seraient pas employés par Sorbonne Université, le RIS de Sorbonne Université mène l'instruction avec les RIS des différentes institutions concernées. Dans la mesure du possible, un seul rapport est établi et transmis à la direction de chaque institution. En cas de désaccord entre les RIS, ce désaccord est signalé et explicité, et plusieurs rapports peuvent être établis.

Les protagonistes peuvent demander à avoir accès au rapport auprès de la présidente de Sorbonne Université qui seule décide de la suite à donner à cette requête.

I.B. Bilan des signalements et des instructions

A la date du 15 janvier 2024, six (6) instructions sont achevées : une (1) à la faculté des lettres, une (1) à la faculté de santé, quatre (4) à la faculté des sciences et ingénierie. Sur ces six (6) instructions, toutes ont été réalisées en co-instruction (avec un à trois autres RIS). La durée de ces instructions va de 21 à 138 jours avec une médiane à 49.5 jours. La typologie des manquements faisant l'objet de ces instructions concernent : la falsification de travaux (un cas), des problèmes d'autorat (cinq cas).

A ces instructions terminées, s'ajoutent trois (3) instructions en cours : une (1) en déport, et deux (2) débutées mi-décembre 2023.

Le RIS a été également sollicité à huit (8) reprises pour ses conseils, sachant que cela peut déboucher par la suite à des signalements.

II. Activités menées en interne à Sorbonne Université

II.A. Formations et séminaires

Le RIS a donné plusieurs (cinq) séminaires dans des laboratoires, et (cinq) cours/ateliers auprès de doctorantes et doctorants organisés par les bibliothèques et des écoles doctorales.

II.B. MOOC

A l'initiative d'Anne-Catherine FRITZINGER (conseillère pour la science ouverte, l'édition académique et le patrimoine), le MOOC « Science ouverte »⁴ (réalisé en 2021 et accessible sur FunMooc) a été enrichi de nouveaux contenus sur l'intégrité scientifique et mis en ligne à la rentrée 2023. Les modifications se trouvent dans le module « Évaluation, confiance et intégrité scientifique », séquence 3 « Science ouverte, science intègre » : une première section définit l'intégrité scientifique, puis les enjeux systémiques sont présentés avant qu'une troisième section ne fasse le lien entre science ouverte et science intègre. Ces sujets sont abordés dans le cadre de trois interviews : celle de Stéphanie RUPHY, présidente de l'Office Français d'Intégrité Scientifique (Ofis⁵) département du Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) qui met en œuvre les missions en matière d'intégrité scientifique confiées par la loi au Hcéres, celle d'Anouck BARBEROUSSE (ancienne RIS) et celle du RIS actuel de Sorbonne Université. Enfin, une infographie recensant les différents types de manquements à l'intégrité scientifique vient compléter cette partie.

II.C. Comité à l'intégrité scientifique (CIS)

Un comité à l'intégrité scientifique (CIS) a été mis en place conformément au statut de Sorbonne Université (article 51). Les activités du CIS sont présentées ci-dessous.

II.D. Ambassadeurs et ambassadrices

Trente (30) ambassadeurs et ambassadrices à l'intégrité scientifique volontaires ont été identifiés. Ces ambassadeurs et ambassadrices jouent auprès des différentes communautés de Sorbonne Université un rôle de relais et de points de contact, avec l'appui du RIS. Ils et elles conseillent, orientent et sensibilisent les membres de ces communautés sur les sujets et questions relatives à l'intégrité scientifique. Leur rôle contribue à la stratégie « Human Resources Strategy for Researchers » (HRS4R⁶), label européen dont bénéficie Sorbonne Université. Le RIS coordonne autant que possible le travail de ces ambassadeurs et ambassadrices.

II.E. Site collaboratif docSU

Le RIS a mis en place un site collaboratif protégé⁷ accessible à l'ensemble des membres du CIS et aux ambassadeurs et ambassadrices.

II.F. Enquête

Un projet de recherche en sociologie a été lancé avec Michel DUBOIS et Catherine GUASPARE du laboratoire Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS). Il vise à adapter l'enquête menée auprès du personnel CNRS « L'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche à l'épreuve de la crise Covid » (ANR CovEthos⁸), à la communauté de Sorbonne Université constituée de tous ses

⁴ MOOC « Science ouverte » : <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/la-science-ouverte>

⁵ Ofis : <https://www.ofis-france.fr>

⁶ Labellisation HRS4R : <https://www.sorbonne-universite.fr/recherche-et-innovation/labellisation-hrs4r>

⁷ Site collaboratif : <https://docsu.sorbonne-universite.fr>

⁸ ANR CovEthos : <https://www.gemass.fr/projet-covethos-le-rapport-de-recherche-est-boucle-lintegrite-scientifique-et-lethique-de-la-recherche-a-lepreuve-de-la-crise-covid-19-une-enquete-par-questionnaire-aupres-du-personnel>

personnels y compris les doctorantes et doctorants. L'enquête devrait porter sur la façon dont les membres de la communauté se représentent leur rapport à la science, les exigences d'intégrité scientifique et d'éthique dont la démarche scientifique est porteuse, ainsi que sur la responsabilité que cela induit au regard de la société, que ce soit à l'échelle de leurs activités ou à l'échelle de l'établissement.

Un groupe a été constitué pour formaliser ce projet. Il est constitué de : Michel DUBOIS et Catherine GUASPARE du GEMASS, Caroline STRUBE de la mission intégrité scientifique du CNRS, Jean BOUVIER d'YVOIRE chargé de mission « pour une science en confiance, responsable et ouverte », Nicolas HECK et Catherine COIRAULT membres du CIS (cf. infra), Cécile ARENES conservatrice des bibliothèques.

Le projet a été soumis au Comité d'Éthique de la Recherche car il s'agira d'interroger tout le personnel (permanents et temporaires, des doctorantes et doctorants aux chercheuses et chercheurs seniors en passant par toutes les personnes supports techniques et administratifs) hébergé à Sorbonne Université (i.e. les électeurs et les électrices aux conseils centraux de Sorbonne Université).

II.G. Conception d'un jeu d'affiches et d'une foire aux questions (FAQ)

Le RIS a lancé avec Jean BOUVIER d'YVOIRE une réflexion pour la réalisation éventuelle d'affiches ou d'une foire aux questions (FAQ) en s'inspirant des affiches réalisées par L'Observatoire pour une recherche Inserm éthique et responsable (LORIER⁹) à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) : les directeurs et directrices d'unités de recherche, d'UFR, d'écoles doctorales et d'Instituts sont invités à ouvrir la discussion sur les questions liées aux évolutions des bonnes pratiques de recherche, notamment en matière d'intégrité, d'éthique et de communication. L'idée est d'identifier ainsi les sujets sur lesquels les besoins d'information et de sensibilisation sont les plus importants, qu'ils soient pertinents pour l'ensemble de la communauté de Sorbonne Université ou doivent être déclinés en fonction de spécificités propres à tel ou tel champ scientifique.

II.H. Compétences

En janvier 2023, une enquête sur les formations à la science ouverte, à l'éthique et à l'intégrité scientifique menée par le Collège doctoral auprès des Écoles doctorales de Sorbonne Université montrait que cette nouvelle obligation de formation n'était pas toujours suivie.

Le référentiel national « Doctorat - Éducation, formation »¹⁰ étant insuffisamment détaillé compte tenu du nouveau cadre réglementaire (arrêté du 26 août 2022, cf. infra), la rédaction d'un socle commun de compétences à destination des doctorantes et doctorants de Sorbonne Université a été initiée par un groupe de travail réunissant des personnes de la Bibliothèque de Sorbonne Université, du Collège doctoral, du président du Comité d'Éthique de la Recherche, et du RIS.

Ces compétences sont déclinées en quatre (4) rubriques : intégrité scientifique, éthique de la recherche, libre accès aux publications, et reproductibilité de la recherche. Les quatre rubriques se déclinent en trois (3) niveaux de compétence : 1) connaissances de base indispensables et connaissance des interlocuteurs, 2) connaissance plus fine et capacité à appliquer et à transmettre ces bases, 3) capacité

⁹ LORIER : <https://lorier.inserm.fr/pratiquer/affiches-pour-votre-laboratoire> et en

¹⁰ Fiche « Doctorat – Éducation, formation » : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31437>

à appliquer en autonomie ces connaissances dans des contextes variés, et à transmettre des éléments avancés à ses pairs.

À l'issue de la rédaction de ce référentiel, les formations déjà proposées ont été alignées sur les compétences répertoriées afin d'identifier les besoins et de réfléchir à la bonne articulation entre les formations dispensées au sein des Écoles doctorales ou proposées par le collège doctoral, les interventions du réseau des ambassadeurs et ambassadrices de l'intégrité scientifique ou du comité d'éthique de la recherche.

Ce référentiel a été présenté à la commission recherche du conseil académique le 21 décembre 2023.

II.I. Accueil des nouveaux personnels et des nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants

Une affiche a été réalisée en collaboration avec Jean BOUVIER D'YVOIRE pour l'accueil des nouveaux personnels de Sorbonne Université le 5 septembre 2023.

Le RIS a aussi participé à une table ronde « La place des docteurs et docteurs dans la société » lors de Journée d'accueil des nouveaux doctorantes et doctorants le 24 novembre 2023.

II.J. Commission déontologie et intégrité scientifique de la faculté de santé

Le RIS participe (en tant que membre de droit) aux réunions (une par mois) de la commission déontologie et intégrité scientifique de la faculté de santé¹¹, présidée par Florence TUBACH.

II.K. Serment doctoral

Le RIS a participé à la cérémonie des premiers témoignages de prestation du serment doctoral d'intégrité scientifique¹² le 13 décembre 2022 à l'Académie des sciences, avec une question sur le choix des législateurs de ne pas associer de sanctions à la non prestation de ce serment.

Le RIS a co-organisé une réunion avec Jean BOUVIER D'YVOIRE le 14 mars 2023 avec des doctorantes et doctorants, des directeurs et directrices d'école doctorale, et des encadrantes et encadrants. Cette réunion portait sur la connaissance de ce serment, sa raison d'être, son appropriation ou non par les différents acteurs et différentes actrices. Il s'est agi de faire en sorte que ce serment ne soit pas considéré comme une simple formalité ou comme une action *d'integrity washing*. De cette réunion des propositions sont sorties et ont été transmises à la vice-présidente Recherche.

II.L. Site web

Le site web¹³ a été rénové et organisé en cohérence avec la politique de l'établissement en faveur d'une science en confiance, responsable et ouverte¹⁴.

¹¹ Commission déontologie et intégrité scientifique de la faculté de santé : <https://sante.sorbonne-universite.fr/faculte-de-sante/gouvernance/commission-de-deontologie-de-la-recherche-et-de-lintegrite>

¹² Premiers témoignages de prestation du serment doctoral : <https://www.ofis-france.fr/colloque/prestati-on-du-serment-doctoral-dintegrite-scientifique-les-premiers-temoignages>

¹³ Site web délégation à l'intégrité scientifique : <https://www.sorbonne-universite.fr/universite/politique-detablissement/pour-une-science-en-confiance-responsable-et-ouverte/la>

¹⁴ Site web « pour une science en confiance, responsable et ouverte » : <https://www.sorbonne-universite.fr/universite/politique-detablissement/pour-une-science-en-confiance-responsable-et-ouverte>

III. Activités hors Sorbonne Université

III.A. Réseau national des référents à l'intégrité scientifique (RESINT)

Le RIS participe activement aux réunions du réseau RESINT avec les assemblées générales (13 décembre 2022 et 22 novembre 2023) et à un groupe de travail « Cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité scientifique au sein des opérateurs de la recherche publique » débuté en juillet 2023. Les objectifs de ce groupe de travail concentré pour le moment sur les activités de recherche est la caractérisation des facteurs de risques, l'observation de leur éventuelle augmentation et l'élaboration de recommandations. Une étape importante est la nécessité de revenir sur la typologie des manquements à l'intégrité scientifique.

III.B. Office Français d'Intégrité Scientifique (Ofis)

Le RIS a participé aux réunions annuelles Ofis-RESINT d'échanges autour de l'actualité de l'intégrité scientifique, les 17 novembre 2022 et 23 novembre 2023.

Il a participé à l'élaboration d'un formulaire de réponse à l'enquête pour le Hcéres afin que des informations uniformisées (facilement utilisables et comparables entre les différents établissements) soient renseignées dès cette année (i.e. pour le rapport bisannuel couvrant les années 2022 et 2023). Ces informations comprennent : le nombre d'instructions intra- et inter-établissements, la durée des instructions, les domaines scientifiques concernés et la typologie des manquements... Cette enquête correspondra au rapport bisannuel que chaque établissement doit établir tous les deux ans. L'envoi par l'Ofis de ce formulaire aux établissements est en cours, et le rapport 2022-2023 sera à rendre début 2024.

III.C. Assemblée des partenaires de HAL

Le RIS a participé à une table ronde « Regards croisés sur le rôle des archives ouvertes dans le maintien et la consolidation de l'intégrité scientifique » lors de l'Assemblée des partenaires de HAL¹⁵, à l'ENSSIB à Villeurbanne, le 9 novembre 2023, organisée par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD). Le RIS a proposé des discussions sur : (i) la propagation/dissémination de l'information sur les articles rétractés à envisager dans les articles qui les citent et dans les archives ouvertes, (ii) le dépôt ou non dans HAL des articles publiés dans des revues prédatrices.

III.D. Focus on Open Science

Le RIS a présenté le référentiel de compétences sur les quatre (4) rubriques : intégrité scientifique, éthique de la recherche, libre accès aux publications, et reproductibilité de la recherche, lors d'un webinaire ouvert Focus on Open Science¹⁶, le 12 décembre 2023.

III.E. Congrès European Network of Research Integrity Offices (ENRIO)

Le RIS a été membre du comité d'organisation et a participé au congrès European Network of Research Integrity Offices¹⁷ (ENRIO) organisé par l'Ofis à Sorbonne Université les 7 et 8 septembre 2023.

¹⁵ Assemblée des partenaires de HAL : <https://halpartenaires2023.sciencesconf.org>

¹⁶ Webinaire Focus on Open Science : <https://scholarly.events/chapter-xliii-sorbonne>

¹⁷ Congrès ENRIO : <https://premc.org/enrio2023>

III.F. League of European Research Universities (LERU)

Le RIS participe au groupe sur l'intégrité scientifique (INTE group¹⁸) de la League of European Research Universities (LERU). Ce groupe se réunit deux fois par an (une en visioconférence, et une en présentiel). Le RIS a présenté le congrès ENRIO lors de la réunion en visioconférence du 20 mars 2023. Il a présenté la « Cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité scientifique au sein des opérateurs de la recherche publique » (réalisé par un groupe de travail du RESINT) pour voir ce qui est fait sur ce sujet en Europe, lors de la dernière réunion du 13 et 14 novembre 2023 à Leiden (Pays-Bas).

IV. Annexes

IV.A. Cadre général de l'intégrité scientifique en France

Le RIS de Sorbonne Université a été nommé par la Présidente le 15 novembre 2022, dans le contexte du décret n°2021-1572¹⁹ du 3 décembre 2021 (qui précise les responsabilités des établissements en matière d'intégrité scientifique et de promotion de la science ouverte, et qui donne un statut légal aux RIS et garantit leur indépendance vis-à-vis de la gouvernance des établissements,) et de l'arrêté²⁰ du 26 août 2022 (modifiant l'arrêté de 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, qui vient compléter les obligations des établissements sur l'intégrité scientifique qui doivent « veille[r] à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique [et] sensibilise[r] les doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens »).

Deux RIS étaient précédemment en fonction à l'UPMC et Sorbonne Université (Olivier PIRONNEAU, PR mathématiques puis, Anouk BARBEROUSSE, PR philosophie, de la création de Sorbonne Université au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 15 novembre 2022).

Désormais, au niveau national le nombre de RIS est de cent soixante-dix-sept (177)²¹. Ils sont réunis au sein du RESINT, qui a un statut d'association depuis décembre 2022, et travaille en collaboration avec l'Ofis.

IV.B. Missions du RIS de Sorbonne Université

Les missions du RIS consistent à :

- s'assurer de la bonne mise en œuvre de la politique générale d'intégrité scientifique, en lien avec la politique de science en confiance, responsable et ouverte,
- promouvoir la culture de l'intégrité scientifique dans l'ensemble de l'université, au-delà des différences disciplinaires, par des actions de communication, un dialogue avec les directrices et directeurs d'unité de recherche, des écoles doctorales et des UFR, et par des actions de formation initiale et continue,
- répondre aux interrogations de la communauté sur l'intégrité scientifique,

¹⁸ INTE group de la LERU : <https://www.leru.org/leru-groups/research-integrity>

¹⁹ Décret n°2021-1572 du 3 décembre 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044411360/2022-02-22>

²⁰ Arrêté du 26 août 2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/2023-06-11>

²¹ Annuaire des RIS : <https://www.ofis-france.fr/annuaire>

- accompagner la prestation de serment des doctorantes et doctorants, par lequel elles et ils s'engagent à respecter les principes et les exigences de l'intégrité scientifique,
- s'autosaisir de tout problème lié à l'intégrité scientifique dont le RIS aura eu connaissance, ainsi qu'être saisi par la présidente ou la doyenne et les doyens,
- recevoir et traiter les signalements de manquement à l'intégrité scientifique et résoudre les conflits concernant tous les aspects de l'activité de recherche : signature des publications, participations à des brevets, plagiat, fraudes et respect de l'éthique scientifique,
- présenter un rapport annuel auprès du Conseil académique et du Conseil d'administration de Sorbonne Université,
- transmettre à l'Hcéres tous les deux ans un rapport sur l'intégrité scientifique à Sorbonne Université.

Le RIS s'occupe seul de recevoir et instruire les cas recevables de suspicion de manquement aux règles et bonnes pratiques de la recherche

IV.C. Organisation de l'intégrité scientifique à Sorbonne Université

Dès au moins 2017, à la faculté de médecine de l'UPMC, il y a eu un RIS²². Quand le RIS a été nommé en novembre 2022, il y avait donc un RIS à la faculté de médecine (qui était à ce moment-là Christian FUNCK-BRENTANO). Suite au décret n°2021-1572 du 3 décembre 2021 (cf. supra) à une note²³ de l'Ofis de mai 2023, la situation a évolué et a permis de clarifier le fonctionnement. Dans les statuts²⁴ de la faculté de santé de Sorbonne Université, il est désormais spécifié qu'il y a un RIS délégué (Christian FUNCK-BRENTANO). Ce mode de fonctionnement à Sorbonne Université ressemble un peu au fonctionnement du CNRS, où il y a une mission à l'intégrité scientifique²⁵ avec un RIS et cinq (5) délégués sachant qu'un RIS délégué peut faire des instructions de suspicion de signalement de manquement à l'intégrité scientifique, sous la responsabilité du RIS. Il y a donc bien un seul RIS de Sorbonne Université, avec un adjoint (RIS délégué) à la faculté de santé.

IV.D. Formation du RIS de Sorbonne Université

Dans le cadre de la candidature puis de la nomination en tant que RIS, le RIS s'est auto-formé (MOOC « L'intégrité scientifique dans les métiers de la recherche »²⁶ de l'université de Bordeaux, MOOC « Ethique de la recherche »²⁷ de l'université de Lyon, conférences 2017-2018²⁸ à Sorbonne Université, séminaires : « Intégrité scientifique :

²² Charte éthique et déontologique de la faculté de santé : <https://sante.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-03/Charte-e%CC%81thique-et-de%CC%81ontologique-de-la-faculte%CC%81-de-me%CC%81decine-Sorbonne-Universite%CC%81.pdf>

²³ Note de l'Ofis : https://www.ofis-france.fr/wp-content/uploads/2023/05/LOfisfaitlepoint_Designation_cumul_fonctionRIS.pdf

²⁴ Statuts de la faculté de santé : <https://sante.sorbonne-universite.fr/faculte-de-medecine/actes-reglementaires/les-statuts-de-la-faculte-de-sante>

²⁵ Mission à l'intégrité scientifique du CNRS : <https://mis.cnrs.fr/mis>

²⁶ MOOC « L'intégrité scientifique dans les métiers de la recherche » : <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/integrite-scientifique-dans-les-metiers-de-la-recherche>

²⁷ MOOC « Ethique de la recherche » : <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/ethique-de-la-recherche>

²⁸ Conférences 2017-2018 à Sorbonne Université : <https://www.sorbonne-universite.fr/le-doctorat/parcours-doctoral/travailler-dans-le-respect-des-principes-dintegrite-scientifique-et>

déviance et compliance »²⁹ à l'Université de Nanterre, « Réflexion sur l'éthique et la responsabilité de l'engagement public des chercheurs »³⁰ à l'IPSL, « Partager & Agir »³¹ à l'ENS, « Le plagiat académique »³² par Michèle BERGADAÀ à la faculté de médecine). A noter que l'Ofis et le RESINT ont prévu de travailler ensemble en 2024 avec : (i) un tronc commun de formation sur l'intégrité scientifique, dédié à tous les RIS, et sous la responsabilité de l'Ofis, (ii) des actions communes Ofis-RESINT, avec notamment la création d'un groupe de travail commun « Formation des RIS », (iii) des actions propres à l'association RESINT, conçues par le RESINT seul, et portant sur les échanges de pratiques et des séminaires thématiques.

IV.E. Comité à l'intégrité scientifique (CIS)

La composition du CIS a été approuvée par la commission recherche du conseil académique le 18 avril 2023. Les membres de ce CIS sont :

- Florence BABONNEAU, DR CNRS, chimie, UMR 7574 Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP), Faculté des Sciences et Ingénierie
- Bernard BANOUN, PR, littérature allemande, EA 3556 Espaces germaniques, nordiques et néerlandophones (REIGENN), Faculté des Lettres
- Cécile CABY, PR, histoire, UMR 8596 Centre Roland Mousnier (CRM), Faculté des Lettres
- Catherine COIRAUT, DR INSERM, Institut de myologie, Faculté de Santé
- Agnès DECHARTRES, PUPH, Faculté de Santé
- Pierre DEMEULENAERE, PR, sociologie, UMR 8598 Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS), Faculté des Lettres
- Sylvie DOUCHE, PR, musicologie, UMR 8223 Institut de Recherche en Musicologie (IRemus), Faculté des Lettres
- Christian FUNCK-BRENTANO, PUPH, RIS délégué faculté de santé, Office de l'IS de l'AP-HP, Faculté de Santé
- Nicolas HECK, MCF HDR, biologie, UMR 8246 Laboratoire Neurosciences Paris Seine, Institut de Biologie Paris-Seine (IBPS), Faculté des Sciences et Ingénierie
- Paul INDELICATO : DR CNRS, physique, UMR 8552 Laboratoire Kastler Brossel (LKB), Faculté des Sciences et Ingénierie
- Thanh Thuy NGUYEN TU, MCF HDR, biogéochimie, UMR 7619 Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS), Faculté des Sciences et Ingénierie

avec onze (11) personnes nommées : quatre (4) de la Faculté des Lettres, trois (3) de la Faculté de Santé, quatre (4) de la Faculté de Sciences et Ingénierie ; six (6) femmes et cinq (5) hommes ; quatre (4) anciennes et sept (7) nouvelles personnes.

Le RIS coordonne les activités du CIS, en proposant des ordres du jour et des actions, en sollicitant les membres, en rédigeant des comptes rendus.

Deux réunions de ce CIS ont eu lieu le 12 juin et le 21 septembre 2023. La 1^{ère} a permis de se connaître et de définir une organisation (trois réunions par an environ tous les quatre mois), une définition du rôle du CIS et des actions à mener. La 2^{ème} a abordé

²⁹ « Intégrité scientifique : déviance et compliance » : <https://integrity.sciencesconf.org>

³⁰ « Réflexion sur l'éthique et la responsabilité de l'engagement public des chercheurs » : <https://www.ipsl.fr/sciences-societe/groupe-de-reflexion-ethique-ipsl>

³¹ « Partager & Agir » : <https://www.ipsl.fr/seminaire/cycle-de-conferences-partager-et-agir>

³² « Le plagiat académique » : <https://sante.sorbonne-universite.fr/evenements/le-plagiat-academique>

différents sujets (cf. supra) : (i) un retour sur le congrès ENRIO de septembre 2023, (ii) le projet de réalisation d'affiches pour les laboratoires et les écoles doctorales, (iii) le projet d'enquête du laboratoire GEMASS.

Sorbonne Université